COPIE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JANVIER 2008

L'an deux mil huit, le dix huit janvier, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire**.

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Lucien.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. GRONDIN Jules a donné mandat à M. DENNEMONT Michel - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

Le quorum ayant été atteint, le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

& & &
& &
&

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 1 / ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles
- Clôture du PAE

Par délibération en date du 29 décembre 1999, la Commune des AVIRONS instaurait un PAE sur le périmètre de la ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles.

Ce PAE a été prorogé d'une année par délibération du 29 septembre 2006, soit jusqu'au 31 décembre 2007

Le programme comprenait :

1 – Les équipements d'infrastructure : ensemble des voies et réseaux de la ZAC RHI

2 – Les équipements de superstructure :
2-1 - La construction d'une maison de quartier
2-2 - La réalisation d'un espace de grands jeux
2-3 - La réalisation des aménagements paysagers et espaces publics de la ZAC

Le conseil municipal est invité à constater la réalisation du Programme d'Aménagement d'Ensemble de la ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles.

Le conseil municipal, après discussion, délibère et à l'unanimité :

• prononce l'achèvement du Programme d'Aménagement d'Ensemble de la ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles à compter du 31 décembre 2007

• autorise le Maire, et en son absence le 1er Adjoint, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

& &

&

AFFAIRE N° 2 / ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles
- Approbation du CRAC 2007 de la SODEGIS

Le cahier des charges de la concession de l'opération **« ZAC-RHI du Ruisseau Bois de Nèfles »** énonce que le concessionnaire (la SODEGIS) présente chaque année au conseil municipal, un compte rendu de concession.

Ce compte rendu comprend :

▪ une note de conjoncture sur les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'exercice écoulé

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

▪ les documents financiers :
- Bilan prévisionnel actualisé
- Plan de trésorerie prévisionnel actualisé

Le bilan prévisionnel actualisé fait apparaître :

Total des dépenses :			**7 346 184 € HT**
Dont :	• Acquisitions foncières		1 183 174 € HT
	• VRD FRAFU		2 904 085 € HT
	• VRD RHI		1 159 496 € HT
	• Terrasses du Bois de Nèfles		226 708 € HT
	• Equipements publics		901 067 € HT
	• Frais généraux		905 587 € HT
	• TVA sur marge		66 067 € HT
Total des recettes :			**7 346 184 €HT**
Dont :	• Produit des cessions foncières		1 080 316 € HT
	• Produit des affectations		1 484 520 € HT
	• Subventions		2 123 703 € HT
	• Participation communale au titre de l'équilibre de la ZAC-RHI		1 537 909 € HT
	• Autres produits		1 023 727 € HT
	Dont : - Participation communale au titre des équipements publics	996 756 € HT	
	- Participation de tiers	26 972 € HT	
	• Régularisation de TVA		96 009 € HT

La participation communale pour l'exercice en cours est de 188 717.53 € HT

Le montant de la participation se répartit ainsi :
. Clôture ZAC-RHI 19 880.00 € HT
. Participation aux équipements publics 168 837.53 € HT

Cette participation sera appelée dès mars 2008.

Le conseil est invité à :

⇨ approuver le Compte Rendu Annuel de Concession 2007

⇨ autoriser le Maire, ou en son absence le 1er Adjoint, à entreprendre toute action, signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire, délibère et à l'unanimité :

=> approuve le Compte Rendu Annuel de Concession 2007 de la SODEGIS

=> autorise le Maire, ou en son absence le premier adjoint, à entreprendre toute action, signer tout acte ou document relatif à cette affaire.

& &

&

AFFAIRE N° 3 / Maîtrise de l'énergie
- Adhésion à l'ARER

Aux fins de participer à la promotion des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie sur le territoire Avironnais, le Maire propose au conseil d'adhérer à l'ARER en tant que membre associé.

L'accord partenarial porte sur la mise en œuvre d'un plan communal d'action sur les thèmes de la maîtrise des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie pour la période 2008-2013.

L'idée majeure est de réaliser des « quartiers durables démonstratifs ». Il s'agit au sein des quartiers de mener des actions en terme d'économie d'énergie et d'implantation d'énergies renouvelables avec prioritairement la mise en place de chauffe-eau solaires et de lampes basse consommation.

Pour l'année 2008, l'adhésion à l'ARER s'élève à **5 000 euros**. La durée d'adhésion est annuelle. Le renouvellement devra intervenir de manière expresse.

L'ARER s'engage notamment à :

=> Apporter soutien et assistance technique, administrative et logistique à la Commune
=> Promouvoir les caractéristiques des actions mises en œuvre
=> Proposer annuellement un programme d'actions sur la Commune.

La Commune s'engage notamment à :

=> Faciliter le travail et l'accomplissement des missions de l'ARER au sein de ses services
=> Communiquer les informations nécessaires à l'ARER pour mettre en œuvre son programme

Le conseil municipal est invité à :

…/…

MAIRIE DE S AVIRONS

▪ Approuver le principe du conventionnement proposé

▪ Le cas échéant, autoriser le Maire, ou en son absence, le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire, délibère et à l'unanimité :

▪ Approuve l'adhésion de la Commune à l'ARER en tant que membre associé

▪ Autorise le Maire, ou en son absence le 1er adjoint, à signer le document contractuel correspondant

▪ décide de porter les crédits nécessaires au budget primitif 2008.

& &

&

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 4 / Maîtrise de l'énergie

- **Enquête diagnostic en équipement solaire et maîtrise de l'énergie sur le village du Tévelave**

Dans le cadre du programme d'action 2008-2013 de l'ARER sur le territoire de la Commune, il est prévu la mise en œuvre d'actions visant à l'émergence et la mise en œuvre de quartiers durables et de villages des Hauts équipés intégralement en énergie solaire et maîtrise de l'énergie.

Il est proposé au conseil une première action sur le Village du Tévelave.

Il est question d'équiper en solaire et en équipement de maîtrise de l'énergie le village du Tévelave en sa qualité de quartier bout de ligne EDF, Village créole. Le village deviendrait ainsi un modèle de développement durable.

Les modalités principales de l'action proposée sont les suivantes :

1- Enquête de terrain préalable pour établir une programmation détaillée de l'action (questionnaire de chaque foyer)
2- Appel à projets auprès des prestataires. Offre formulée pour l'équipement en chauffe-eau solaires, assortie de kits de 5 lampes basse consommation
 Permanence de 2 mois sur le village pour organiser la signature des contrats pour l'achat par les habitants des équipements
3- Un contrôleur technique assurera le suivi de la mise en œuvre des opérations.
4- La Commune assurera l'instrumentation des postes transformateurs du village pour le suivi des performances énergétiques de l'opération.

…/…

Le conseil municipal est invité à :

=> autoriser le lancement de cette action

=> le cas échéant, autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre et à signer tous les actes y afférents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

=> Autorise le lancement d'une première action sur le Village du Tévelave, selon les modalités définies ci-dessus

=> Autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à entreprendre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre et à signer tous les actes y afférents.

& &

&

AFFAIRE N° 5 / Adoption du Budget Primitif 2008 - Compte principal

Le projet de budget du compte principal pour l'exercice 2008 se présente comme suit :

	Dépenses : 16 226 127	Recettes : 16 226 127
Fonctionnement	9 123 535	9 123 535
Investissement	7 102 592	7 102 592

La répartition par chapitre est la suivante :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 013 – Atténuations de charges	365 352
Chap. 70 – Produits des services et du domaine	156 626
Chap. 73 – Impôts et taxes	6 256 438
Chap. 74 – Dotations et participations	2 271 839
Chap. 75 – Autres produits de gestion courante	16 387
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	56 893

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	2 086 967
Chap. 012 – Charges de personnel	5 023 413
Chap. 014 – Reversement impôts sur spectacles	167
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	877 993
Chap. 66 – Charges financières	215 000
Chap. 67 – Charges exceptionnelles	90 018
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	311 524
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transferts entre sections	518 453

Pour la section d'investissement :

En recettes :

Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	311 524
Chap. 10 – Dotations et fonds divers	522 651
Chap. 13 – Subvention d'investissement	1 524 775
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	4 171 189
Chap. 27 – Autres immobilisations financières	27 000
Chap. 040 – Opérations d'ordre de transferts	518 453
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	27 000

En dépenses :

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts	312 700
Chap. 20 – Immobilisations incorporelles	130 000
Chap. 204 – Subventions d'équipement versées	204 759
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	300 733
Chap. 23 – Immobilisations en cours	6 070 507
Chap. 040 – Opérations de transferts entre sections	56 893
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	27 000

Le conseil municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote par chapitre ou article

- voter le budget

- voter les subventions aux associations.

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et, à l'unanimité :

=> Décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement (à l'exception de l'article spécialisé 65748) que pour la section d'investissement

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

=> Adopte les différents chapitres tels que proposés ci-dessus, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

=> Sur l'article 65748, le conseil municipal décide d'attribuer les montants suivants par association :

Comité des fêtes	9 000
A.E.T.A. (Employés techniques)	1 000
C.O.S. (Mme MARCHAND Gladys, concernée, quitte la salle)	4 000
Association Les Camarons	4 000
G.I.H.P.	500
Club Les Amis (Mme SERMANDE Philomène, concernée, quitte la salle au moment du vote)	4 500
G.D.O.N.	450
Association sportive du Collège	500
Association sportive du Lycée	500
A.S.C.A.	13 000
Jeunesse Sportive et Culturelle du Tévelave	2 500
Club Bouliste des Avirons	750
A.S.P.T.	500
Amicale Fitness Avirons (Mme CADAS Isabelle, concernée, quitte la salle au moment du vote)	700
F.C.A. (M. BENARD Alex et Mme ZETTOR Jacqueline concernés, quittent la salle au moment du vote)	175 000
U.S.D.T. (M. LESQUELIN J. Hugues et M. ESCHYLES Gilles, concernés, quittent la salle au moment du vote)	16 000
Club de Taekwendo	3 000
Tennis Club Avirons	3 000
Avirons Foot Vétérans	1 220
Hockey Club (Mlle CADAS Virginie, concernée, quitte la salle au moment du vote)	762
Association Tri Arts	500

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Avirons Jeunes	50 000
(M. J. Daniel DENNEMONT, concerné, quitte la salle au moment du vote)	
Avirons Athlétisme	2 500
Association de spectacles S.S.A.	40 000
Association Evolution	1 000
Avirons Insertion	20 000
Association Fond Maurice	7 000
Association LACS	3 000
Association Gym Avirons	400
Association Les Gants d'Or	500
A.D.T.	10 000
Et Vie Danse	1 000
C.A.E.P. (Classes à PAC)	6 500
Association Initiatives Familles	4 000
(M. DENNEMONT J. Daniel, concerné, quitte la salle au moment du vote)	
ESPOIR	1 000
Sentiers lontan et patrimoine	500
Association C.C.C. (Citoyens Créateurs de Changement)	1 000

Le Budget Primitif 2008 –Compte principal- est par conséquent arrêté en balance générale comme suit :

	Dépenses : 16 226 127	Recettes : 16 226 127
Fonctionnement	9 123 535	9 123 535
Investissement	7 102 592	7 102 592

& &

&

AFFAIRE N° 6 / Adoption du Budget Primitif 2008

- Annexe de l'eau potable

Le projet de budget annexe de l'eau potable se présente comme suit pour l'exercice 2008 :

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

	Dépenses : 989 699	**Recettes : 989 699**
Fonctionnement	395 744	395 744
Investissement	593 955	593 955

La répartition dans les différents chapitres est :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 70 – Vente d'eau 350 000

Chap. 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections 45 744

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général 30 900

Chap. 66 – Charges financières 30 889

Chap. 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections 179 795

Chap. 023 – Virement à la section d'investissement 154 160

Pour la section d'investissement :

En dépenses :

Chap. 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections 45 744

Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées 31 020

Chap. 23 – Immobilisations en cours 387 191

Chap. 041 – Opérations patrimoniales 130 000

En recettes :

Chap. 27 – Créances sur transfert de droit 130 000

Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation 154 160

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Chap. 041 Opération patrimoniales 130 000

Chap. 040 – Opérations de transfert 179 795

Le conseil municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote par chapitre ou article

- voter le budget.

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et, à l'unanimité :

=> Décide de voter le budget au niveau du chapitre tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

=> Adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **Budget Primitif 2008 de l'eau potable** est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 989 699	**Recettes : 989 699**
Fonctionnement	395 744	395 744
Investissement	593 955	593 955

& &

&

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 7 / Adoption du Budget Primitif 2008

- Annexe de l'assainissement des eaux usées

Le compte prévisionnel du service annexe de l'assainissement des eaux usées est proposé comme suit pour l'exercice 2008.

…/…

	Dépenses : 1 645 550	**Recettes : 1 645 550**
Fonctionnement	158 774	158 774
Investissement	1 486 776	1 486 776

<u>En section de fonctionnement</u> :

<u>Les recettes</u> se répartissent de la façon suivante :

Chap. 70 – Vente de prestations de service 56 000

Chap. 74 – Subvention et participation des collectivités 82 018

Chap. 77 – Produits exceptionnels 20 756

<u>Les dépenses</u> comprennent :

Chap. 011 – Charges à caractère général 41 000

Chap. 65 – Autres charges de gestion courante 69 331

Chap. 66 – Charges financières 9 682

Chap. 042 – Opération d'ordre de transfert entre sections 38 761

<u>En section d'investissement</u> :

<u>Les dépenses</u> sont constituées de :

Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert entre sections 20 756

Chap. 16 – Remboursement d'emprunts et dettes assimilées 17 604

Chap. 23 – Immobilisations en cours 1 448 416

<u>Les recettes</u> prennent en compte :

Chap. 13 – Subventions d'investissement 734 016

Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilés 713 999

Chap. 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections 38 761

Le conseil municipal est invité à :

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

- fixer le niveau de vote par chapitre ou article

- voter le budget.

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et, à l'unanimité :

=> Décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement

=> Adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **Budget Primitif 2008 de l'assainissement des eaux usées** est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 1 645 550	**Recettes : 1 645 550**
Fonctionnement	158 774	158 774
Investissement	1 486 776	1 486 776

& &

&

<u>AFFAIRE N° 8</u> / Adoption du Budget Primitif 2008

- Annexe de la régie funéraire

Le budget prévisionnel 2008 de la régie funéraire est proposé comme suit :

<u>Section unique de fonctionnement</u> :

- Recettes : 3 200 €

- Dépenses : 3 200 €

soit la répartition par chapitre ci-dessous :

<u>En recettes</u> :

Chap. 70 – Vente de prestations de services 3 200

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général 310

Chap. 012 – Charges de personnels et frais assimilés 2 890

Le conseil municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote par chapitre ou article

- voter le budget.

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et, à l'unanimité :

=> Décide de voter le budget au niveau du chapitre

=> Adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés.

En conséquence, le **Budget Primitif 2008 de la régie funéraire** est arrêté comme suit en section unique de fonctionnement :

- Recettes : 3 200 €

- Dépenses : 3 200 €

& &

&

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 9 / Restructuration et extension de l'école élémentaire du Centre
- Révision de l'autorisation de programme

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la révision de l'autorisation de programme mise en place le 29 septembre 2006 pour l'opération de **restructuration de l'école élémentaire du Centre.**

Montant total de l'opération :	**4 719 583.30 €**
(coût actualisé après attribution de l'ensemble des marchés)	
• Montant consommé sur les exercices précédents	226 645.96 €
• Montant consommé sur l'opération	1 496 235.63 €
• Montant porté en restes à réaliser 2007	152 858.17 €

Montant restant à budgéter	2 843 843.54 €

Le nouveau dispositif d'autorisation de programme et de crédits de paiement proposé est le suivant :

…/…

• Nouveau montant de l'autorisation de programme au total :	4 140 034.44 €
• Montant consommé en 2007 sur l'AP/CP	1 296 190.90 €

Reste à budgéter	**2 843 843.54 €**

Détail des crédits de paiement

Section d'investissement du budget Ville
▪ En dépenses
Chap. 23
– Article 2313 – F.212

• Exercice 2008	+ 2 000 000.00 €
• Exercice 2009	+ 843 843.54 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

• décide de voter le nouveau dispositif d'autorisation de programme et de crédits de paiements de l'opération **« Restructuration de l'école élémentaire du Centre »,** tel que proposé

• autorise l'inscription du crédit de paiement au Budget Primitif 2008.

& &

&

AFFAIRE N° 10 / Réalisation de la cuisine centrale

- **Révision de l'autorisation de programme et de crédits de paiement**

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur une révision de l'autorisation de programme et de crédits de paiement mise en place pour la **réalisation de la cuisine centrale** par délibération en date du 21 septembre 2007.

Le prévisionnel de dépenses est le suivant :

Montant de l'opération :	2 733 166.56
Montant réalisé en 2007 :	50 609.42
Montant porté en restes à réaliser 2007 :	85 875.29

Reste sur l'opération :	**2 596 681.85**

Il est proposé de porter ce montant en autorisation de programme (correspond aux marchés de travaux attribués et au prévisionnel en mobilier) soit l'autorisation de programme et de crédits de paiement suivante :

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

• Autorisation de programme : 2 596 681.85 €
• Montant des crédits de paiements :
. En section d'investissement du budget Ville
. Dépenses
Chap. 23 – Immobilisations en cours
. Art. 2313-F.251 – Construction
. Exercice 2008 + 1 500 000.00 €
. Exercice 2009 + 1 096 681.85 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

• décide de voter le nouveau dispositif d'autorisation de programme et de crédits de paiements de l'opération **« réalisation de la cuisine centrale»,** tel que proposé

• autorise l'inscription du crédit de paiement au Budget Primitif 2008.

& &

&

AFFAIRE N° 11 / Ecole Maternelle du Centre
- **Extension de l'établissement**
- **Approbation du nouveau plan de financement**

Par délibération n° 7 en date du 30 novembre 2007, le conseil municipal a approuvé le dossier de consultation relatif à **l'extension de l'école maternelle du Centre.**

Au cours de cette délibération, le conseil municipal a pris acte de la nécessité de rechercher des financements pour l'opération.

Le Conseil Général, dans un courrier en date du 18 décembre 2007, a fait savoir à la Commune que dans le cadre du Contrat d'Aides aux Communes 2008-2010, une dotation de **329 822 €** était acquise à la collectivité.

Le Maire propose au conseil d'affecter la totalité de cette subvention au projet d'extension de l'école maternelle du Centre.

Par ailleurs, par courrier en date du 16 janvier 2008, dans le cadre de la réserve parlementaire, Mme Anne-Marie PAYET, Sénatrice, a fait part à la commune de sa décision de lui octroyer une subvention de **100 000 €** au titre des travaux divers d'intérêt local.

Le Maire propose également au conseil municipal d'affecter cette subvention à l'opération d'extension de l'école.

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Le nouveau plan de financement est en conséquence le suivant :

Coût de l'opération : 961 195.91 € TTC

Dont :

. Travaux	860 235.36 €
. Maîtrise d'œuvre	73 150.00 €
. Relevés topos	3 613.05 €
. Contrôle technique	14 973.00 €
. Diagnostic termite	210.00 €
. CSPS	4 014.00 €
. Etude de sol	5 000.00 €

Plan de financement :

• Etat – T.D.I.L.	100 000.00 €
• Conseil Général – PID	57 526.60 €
• Conseil Général – CAC 2008-2010	329 822.00 €
• Commune	398 546.25 €
TVA à charge communale	75 301.06 €

Le conseil municipal est invité à :

⇨ Approuver le plan de financement proposé

⇨ Le cas échéant, autoriser le Maire et en son absence le 1er Adjoint, à solliciter des instances concernées l'attribution des fonds correspondants.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

▪ Approuve le plan de financement de l'opération **« Extension de l'école maternelle du Centre »** tel que ci-dessus visé

▪ Autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à solliciter des instances concernées l'attribution des fonds correspondants, dans les meilleurs délais.

& &

&

MAIRIE DES AVIRONS

AFFAIRE N° 12 / Résorption de l'habitat insalubre
- **Etudes pré-opérationnelles Quartier Fond Maurice et Toupin**
- **Enquêtes sociales sur les Quartiers Persée et Bataille**
- **Approbation du plan de financement**

Par délibération n° 18 en date du 25 juin 2004, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le lancement des études de faisabilité de deux opérations RHI dans les secteurs :

- Fond Maurice
- le bas de la Route du Tévelave : RHI touchant la Route des Bananes, le quartier Toupin, les quartiers Persée et Bataille.

Les études correspondantes ont été rendues en octobre 2005. Les conclusions ont été validées courant 2006.

Ces études ont mis en évidence un dysfonctionnement urbain dû à la précarité et corrélativement la nécessité d'engager une RHI sur les secteurs identifiés ci-dessus.

Il convient désormais d'en vérifier la faisabilité opérationnelle.

Pour ce faire et compte tenu de la lourdeur des opérations, le Maire propose au conseil de lancer une consultation ayant pour objet :

- en base : la réalisation des études pré-opérationnelles sur les secteurs de Fond Maurice et de Toupin
- en option : la réalisation des enquêtes sociales sur les quartiers Persée et Bataille.

Les études pré-opérationnelles devront aboutir :

• sur l'élaboration d'un projet urbain précisé en termes d'aménagement (espaces et équipements publics), de logements (besoins en décohabitation et en relogements) et de voiries et réseaux divers
• sur un projet social : accompagnement des familles et dynamique de quartier
• sur un bilan financier prévisionnel.

La tranche optionnelle permettra d'entamer le travail d'identification des familles sur les quartiers Persée et Bataille (diagnostic social).

Le coût de cette opération est estimé à **150 000 € HT.** Une subvention de **80 %** est susceptible d'être obtenue au titre des crédits octroyés à la DDE, soit le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif	**162 750 € TTC**
Etat 80 %	120 000 €
Commune 20 %	30 000 €
TVA à charge communale	12 750 €

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

Le conseil est invité à :

» se prononcer sur le principe du lancement des études telles que ci-dessus définies

» approuver le plan de financement proposé et solliciter de l'instance concernée l'attribution du financement

» le cas échéant, autoriser le Maire et en son absence, le 1er Adjoint, à lancer la consultation correspondante et à signer le marché d'études correspondant.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications du Maire, délibère et à l'unanimité :

=> Approuve le principe du lancement des études, telles que ci-dessus définies

=> Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération, tel que ci-après proposé :

Coût estimatif	**162 750 € TTC**
- Etat 80 %	120 000 €
- Commune 20 %	30 000 €
TVA à charge communale	12 750 €

=> Autorise le Maire à solliciter de l'instance concernée l'attribution du financement dans les meilleurs délais.

=> Autorise le Maire, et en son absence le 1er adjoint, à lancer la consultation correspondante et à signer le marché d'études correspondant.

& &

&

AFFAIRE N° 13 / Information du conseil municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Marchés publics : MAPA

- Acquisition d'un fourgon pour la cantine

Entreprise retenue : RENAULT SUD AUTOMOBILE

Montant : 32 255 € TTC

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

- Acquisition d'un podium

Entreprise retenue : LP VIDEO SONORISATION

Montant : 82 742.32 € TTC

Emprunts :

DEXIA Crédit Local

Financement de l'opération « Restructuration et extension de l'école du Centre »

Montant : 742 897 €

Durée : 19 ans et 4 mois

Taux fixe : 4.89 %

DEXIA Crédit Local

Financement de l'opération « Restructuration et extension de l'école du Centre »

Montant : 650 000 €

Durée : 19 ans et 4 mois

Taux fixe : 4.88 %

Droit de préemption : Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente désignées ci-après :

Réf. Cadast.	Surface	P.O.S.	Situation	Propriétaire
AM 1124	429 m²	ZCb	4 Rue des Bauhinias	PAQUIRY J. Michel
AE 178	786 m²	1 NAU	Le Tévelave	MONDON Yvonne
AM 853	Appt. Terrain 3003 m²	UC	Chemin Camille Roche	SCCV DES ROCHES
AM 853	Appt. Terrain 3003 m²	UC	Chemin Camille Roche	SCCV DES ROCHES
AM 853	Appt. Terrain 3003 m²	UC	Chemin Camille Roche	SCCV DES ROCHES
AM 853	Appt. Terrain 3003 m²	UC	Chemin Camille Roche	SCCV DES ROCHES
AM 853	Appt. Terrain 3003 m²	UC	Chemin Camille Roche	SCCV DES ROCHES
AM 853	Appt. Terrain 3003 m²	UC	Chemin Camille Roche	SCCV DES ROCHES

MAIRIE DES AVIRONS

AM 853	Appt. Terrain 3003 m²	UC	Chemin Camille Roche	SCCV DES ROCHES
AM 853	Appt. Terrain 3003 m²	UC	Chemin Camille Roche	SCCV DES ROCHES
AM 853	Appt. Terrain 3003 m²	UC	Chemin Camille Roche	SCCV DES ROCHES
AM 853	Appt. Terrain 3003 m²	UC	Chemin Camille Roche	SCCV DES ROCHES
AM 853	Appt. Terrain 3003 m²	UC	Chemin Camille Roche	SCCV DES ROCHES
AM 853	Appt. Terrain 3003 m²	UC	Chemin Camille Roche	SCCV DES ROCHES
AP 1122	1189 m²	2 Nau/ND	89 Chemin Labrune	RIVIERE Joseph
AM 1356 AM 1361	842 m²	2 Nau a	21 Ch. Bellème Lot. Les Terrasses Lot N° 8	POT Franceline/GRIFFET
AM 853	Appt. Terrain 3003 m²	UC	Chemin Camille Roche	SCCV DES ROCHES
AN 1002	655 m²	UC	Chemin de Ligne	ROCHEFEUILLE Hugues
AS 939	Appt. 66 m²	UC	Av. Général de Gaulle	TESSE Jacques
AI 654	796 m²	UD	Rue Paul Hermann Tévelave	LEPINAY Joseph

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS

MAIRIE DES AVIRONS